

	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE	<i>Délibération</i>
	Séance publique du 28 janvier 2022	N° 2022-73

Convocation du 21 janvier 2022

Aujourd'hui vendredi 28 janvier 2022 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Alain ANZIANI, Président de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS :

M. Alain ANZIANI, M. Pierre HURMIC, Mme Christine BOST, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, M. Stéphane DELPEYRAT, M. Patrick LABESSE, Mme Véronique FERREIRA, M. Alain GARNIER, Mme Marie-Claude NOEL, M. Jean TOUZEAU, M. Jean-François EGRON, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, Mme Brigitte TERRAZA, Mme Claudine BICHET, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, Mme Claude MELLIER, Mme Brigitte BLOCH, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Andréa KISS, M. Patrick PAPADATO, Mme Delphine JAMET, M. Stéphane PFEIFFER, M. Alexandre RUBIO, M. Baptiste MAURIN, M. Nordine GUENDEZ, Mme Josiane ZAMBON, Mme Isabelle RAMI, M. Dominique ALCALA, Mme Géraldine AMOUROUX, Mme Amandine BETES, M. Bernard-Louis BLANC, M. Patrick BOBET, Mme Pascale BOUSQUET-PITT, Mme Fatiha BOZDAG, Mme Myriam BRET, M. Alain CAZABONNE, M. Olivier CAZAUX, Mme Camille CHOPLIN, M. Max COLES, Mme Typhaine CORNACCHIARI, M. Didier CUGY, Mme Laure CURVALE, M. Christophe DUPRAT, M. Olivier ESCOTS, Mme Anne FAHMY, M. Bruno FARENIAUX, M. Jean-Claude FEUGAS, M. Nicolas FLORIAN, Mme Françoise FREMY, M. Guillaume GARRIGUES, Mme Anne-Eugénie GASPARD, M. Maxime GHESQUIERE, M. Frédéric GIRO, M. Stéphane GOMOT, M. Laurent GUILLEMIN, Mme Fabienne HELBIG, M. Radouane-Cyrille JABER, Mme Sylvie JUQUIN, Mme Sylvie JUSTOME, Mme Nathalie LACUEY, M. Gwénaél LAMARQUE, Mme Fannie LE BOULANGER, Mme Harmonie LECERF, Mme Anne LEPINE, Mme Zeineb LOUNICI, M. Jacques MANGON, M. Guillaume MARI, M. Stéphane MARI, Mme Eva MILLIER, M. Fabrice MORETTI, M. Marc MORISSET, M. Pierre De Gaétan N'JIKAM MOULIOM, M. Michel POIGNONEC, M. Philippe POUTOU, M. Patrick PUJOL, M. Benoît RAUTUREAU, M. Franck RAYNAL, Mme Marie RECALDE, M. Bastien RIVIERES, M. Fabien ROBERT, Mme Karine ROUX-LABAT, Mme Nadia SAADI, Mme Béatrice SABOURET, M. Sébastien SAINT-PASTEUR, M. Emmanuel SALLABERRY, M. Kévin SUBRENAT, M. Serge TOURNERIE, M. Jean-Marie TROUCHE, Mme Agnès VERSEPUY.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION:

Mme Céline PAPIN à Mme Brigitte BLOCH
Mme Stephanie ANFRAY à Mme Béatrice DE FRANÇOIS
M. Christian BAGATE à M. Fabrice MORETTI
Mme Christine BONNEFOY à Mme Géraldine AMOUROUX
Mme Simone BONORON à M. Guillaume GARRIGUES
Mme Pascale BRU à M. Bruno FARENIAUX
M. Thomas CAZENAVE à Mme Fabienne HELBIG
M. Gérard CHAUSSET à Mme Amandine BETES
Mme Nathalie DELATTRE à M. Patrick BOBET
Mme Eve DEMANGE à Mme Camille CHOPLIN
M. Michel LABARDIN à Mme Karine ROUX-LABAT
M. Thierry MILLET à Mme Béatrice SABOURET
M. Jérôme PESCHINA à M. Patrick BOBET
M. Thierry TRIJOULET à Mme Amandine BETES

PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :

M. Pierre HURMIC à Mme Claudine BICHET à partir de 18h00
M. Stéphane DELPEYRAT à Mme Josiane ZAMBON à partir de 18h05
M. Bernard-Louis BLANC à M. Stéphane PFEIFFER à partir de 16h40
M. Patrick PAPADATO à Mme Brigitte BLOCH jusqu'à 11h30 et de 14h30 jusqu'à 16h30
Mme Delphine JAMET à Mme Fannie LE BOULANGER jusqu'à 10h30
Mme Marie Claude NOEL à M. Stéphane PFEIFFER à partir de 14h30
M. Dominique ALCALA à M. Christophe DUPRAT jusqu'à 13h30
Mme Typhaine CORNACCHIARI à Mme Béatrice DE FRANCOIS à partir de 16h00
Mme Anne FAHMY à Mme Fabienne HELBIG à partir de 13h30
M. Nicolas FLORIAN à Mme Béatrice SABOURET à partir de 14h30
M. Laurent GUILLEMIN à Mme Camille CHOPLIN à partir de 17h32
M. Jacques MANGON à M. Gwénaél LAMARQUE à partir de 14h30
Mme Eva MILLIER à Mme Fatiha BOZDAG à partir de 14h30
M. Patrick PUJOL à M. Michel POIGNONEC à partir de 11h50 et jusqu'à 17h38
M. Benoit RAUTUREAU à Mme Zineb LOUNICI à partir de 16h27
M. Franck RAYNAL à M. Dominique ALCALA à partir de 17h16
Mme Marie RECALDE à Mme Nathalie LACUEY à partir de 18h00
M. Bastien RIVIERES à Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE à partir de 17h00
M. Fabien ROBERT à M. Fabrice MORETTI à partir de 14h30
M. Emmanuel SALLABERRY à M. Christophe DUPRAT à partir de 14h30
M. Kévin SUBRENAT à M. Dominique ALCALA à partir de 17h35
Mme Agnès VERSEPUY à M. Christophe DUPRAT à partir de 14h30

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

M. Michel POIGNONEC à partir de 17h38

LA SEANCE EST OUVERTE

 BORDEAUX MÉTROPOLE	Conseil du 28 janvier 2022	Délibération
	Direction générale Valorisation du territoire Direction des coopérations et partenariats métropolitains	N° 2022-73

Etudes relatives à la démarche d'Ecologie industrielle et territoriale - Convention de partenariat avec le GIP GPV - Décision - Autorisation

Madame Claudine BICHET présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

Engagée en faveur de l'économie circulaire, Bordeaux Métropole accompagne la démarche d'Écologie industrielle et territoriale (EIT) engagée par le Groupement d'intérêt public (GIP) Grand projet de ville (GPV) sur son territoire depuis 2019, qui a pour objectif de valoriser les matériaux issus des déconstructions (réemploi, réutilisation, recyclage), en lien avec les nouvelles constructions décarbonées. Il s'agit également de favoriser le développement de l'économie locale et l'insertion pour les habitants des quartiers, par la consolidation et la structuration de filières, génératrices d'emplois locaux non délocalisables, de qualité et recherchés dans les années à venir.

Afin de coordonner la démarche avec l'ensemble des maîtres d'ouvrage impliqués et de bénéficier d'une expertise technique, le GPV a signé une convention de recherche avec les bureaux d'études Neo-Eco et Upcyclea. Trois grandes missions leur sont confiées :

- Volet A : Diagnostic territorial : estimation des gisements issus des déconstructions et des besoins pour les nouvelles constructions ; identification des acteurs locaux du réemploi et du recyclage ; étude technico-économique des filières ; étude des retombées socio-économiques sur le territoire et élaboration d'une feuille de route d'économie circulaire.
- Volet B : Les diagnostics-ressources bâtiment par bâtiment, réalisés en amont des démolitions par les maîtres d'ouvrage (bailleurs ou collectivités territoriales), permettront d'identifier précisément les produits et matériaux en vue de leur réemploi et/ou recyclage.
- Volet C : L'accompagnement des maîtres d'ouvrage dans la réalisation des synergies inter-chantiers (déconstruction / construction) comprend la certification des matériaux, la sensibilisation des acteurs du bâtiment et l'accompagnement à la structuration de filières.

Bordeaux Métropole (mais aussi Aquitanis et la Ville de Cenon) souhaite bénéficier de l'expertise technique de Neo-eco et Upcyclea et de la coordination du GPV, dans le cadre du volet B de la convention de recherche, dont l'objet est de réaliser des diagnostics ressources, avant la démolition du patrimoine démolé par les maitres d'ouvrage, selon la méthodologie dite de DRI (Déconstruction reconstruction innovante) du bureau d'études Neo-Eco.

Liste des bâtiments concernés sous maitrise d'ouvrage Bordeaux Métropole :

- Opération 1 : Galerie commerciale à Floirac (Nouveau programme national de renouvellement urbain (NPNRU) Dravemont)
- Opération 2 : École maternelle Alphonse Daudet à Cenon (NPNRU Palmer)
- Opération 3 : Pôles jeunesse territoriaux (PJT) à Bordeaux (NPNRU Joliot Curie)
- Opération 4 : Collège Jacques Ellul à Bordeaux (NPNRU Joliot Curie)
- Opération 5 : École élémentaire Albert Camus à Floirac (NPNRU Dravemont)
- Opération 6 : École maternelle Michel Montaigne à Lormont
- Opération 7 : École maternelle Eugène Leroy à Lormont

A cette fin, une convention de partenariat doit être signée entre le GPV et Bordeaux Métropole pour préciser entre les parties, les modalités de financement et de réalisation du volet B de la convention de recherche et développement.

Bordeaux Métropole s'engage à financer les actions, conformément au plan de financement prévisionnel suivant :

Volet B. Diagnostics ressources	Total opérations en € TTC	Co-financement Ademe € TTC
Bordeaux Métropole	129 358,80 €	55 596, 90 €
Aquitanis	156 070, 80 €	35 811, 60
Ville Cenon	120 703, 20 €	48 670, 68 €

Un

cofinancement de l'ADEME est recherché pour cette opération. Si l'ADEME co-finance une partie des études, le GPV s'engage à reverser le financement de l'ADEME à chaque maître d'ouvrage, selon la répartition présentée dans le plan de financement prévisionnel.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole,

VU la loi relative à la Transition énergétique pour la croissance verte du 18 août 2015,
VU le Paquet européen pour l'économie circulaire de juin 2018, retranscrit dans la Loi de février 2020 relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire (loi AGECL),
VU le Code général des Collectivités territoriales, et son article L5217-2,

ENTENDU le rapport de présentation

CONSIDERANT QUE Bordeaux Métropole souhaite bénéficier de l'expertise technique de Neo-eco et Upcyclea et de la coordination du GPV, dans le cadre du volet B de la convention de recherche, dont l'objet est de réaliser des diagnostics ressources, avant la démolition du patrimoine démolé par les maîtres d'ouvrage

DECIDE

Article 1 : d'approuver la réalisation des diagnostics ressources sur le patrimoine de Bordeaux Métropole, dans le cadre du volet B de la convention de recherche et développement engagé par le GPV

Article 2 : d'approuver le plan de financement du projet indiquant la participation de Bordeaux Métropole et la sollicitation auprès de l'ADEME.

Article 3 : d'autoriser le Président à signer la convention de partenariat avec le GPV (figurant en annexe) et à prendre toutes les mesures nécessaires à l'application de la présente délibération.

Article 4 : d'imputer :

- la dépense correspondante sur le budget principal – chapitre 20, article 2031, fonction 78
- la recette correspondante sur le budget principal – chapitre 13, article 1318, fonction 78

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité des suffrages exprimés.
Abstention : Monsieur POUTOU;

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 28 janvier 2022

REÇU EN PRÉFECTURE LE : 4 FÉVRIER 2022	Pour expédition conforme,
PUBLIÉ LE : 4 FÉVRIER 2022	la Vice-présidente,
	Madame Claudine BICHET